L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 15 AVRIL 1890. 63me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. MARDI, 15 AVRIL 1890.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

VENTES DE CE JOUR.

Par Henry State & Co.—A leur salle d'encan No 86 rue du Canal: Un assortiment complet de Bottes et Souliers.

La mort du grand Samuel J. Randall, de la Pennsylvanie.

Dimanche matin, à l'aube, rendait le dernier soupir, non loin du capitole, témoin de ses travaux et de succès, un des hommes qui ont depuis trente ans le plus marqué dans les annales parlementaires des Etats Unis; qui ont rendu le plus de services au pays et se sont conquis, le plus justement, l'estime, la popularité de leurs concitoyens, au Nord aussi bien qu'au Sud.

L'Union Américaine compte une trop grande foule de politiciens qui ont, pour unique mobile, l'esprit de parti, et pour unique but, la satisfaction de l'intérêt personnel; mais aussi, un assez bon nombre d'hommes d'Etat, qu'anime le plus pur patriotisme, et qui ne travaillent que pour le bien général, dût l'école politique à laquelle ils appartiennent, dût leur avenir, l'élévation à laquelle ils ont droit, en souffrir.

M. Randall ne s'est jamais, durant sa longue carrière congressionnelle, trouvé parmi les premiers; il a toujours tenu la tête parmi les seconds, et ce ne sont pas toujours ces derniers qui obtiennent les plus grands honneurs, qui arrivent le plus facilement au pouvoir bien qu'ils en soient les plus dignes.

C'est que, par la hauteur de leurs vues, par l'intégrité de leur conduite, ils gênent trop d'esprits à visées étroites, ils froissent trop de petites ambitions.

Dans les démocraties, les hommes qui obtiennent la puissance, sont presque toujours plus ou moins des instruments entre les mains de ceux qui se groupent autour d'eux, pour les hisser sur le pavois. Les politiciens veulent bien travailler pour celui, pour celui là, dont ils reconnaissent la supériorité, mais à la condition qu'ils obtiendront quelque chose en retour de ce qu'ils ont fait. Or, les hommes de la trempe dont nous parlons, se prêtent peu à ces compromissions, à ces complaisances; aussi arrive-t-il, souvent, qu'au moment décisif, on les abandonne pour faire la cour à d'autres, plus souples, plus dociles. De là, l'étrange contraste que l'on remarque presque constamment, entre la supériorité de leur popularité et de l'estime dont ils jouissent, et l'infériorité de la position officielle dans laquelle ils passent leur existence, ils usent leurs forces.

C'est bien la l'histoire de M. Samuel Jackson Randall. Le premier de tous par le talent et le patriotisme, il n'est jamais élevé au-dessus du second rang, parce qu'il a toujours, comme homme du Nord et comme démocrate, blessé certaines idées préconçues, certaines passions invétérées, certains intérêts personnels. Unioniste convaincu, passionné, il s'est tourné le dos aux unionistes, quand, égarés par la haine qui les aveuglait, ils ont voulu piétiner impitoyablement, sur le Sud et en faire—comme on dirait aujourd'hui—une sorte d'Alsace Lorraine, une section annexée, alors que le pays, après avoir mis fraternellement bas les armes, avait fourni non ne savons combien de preuves d'un unionisme qui ne le cédait en rien à celui de l'Etats du Nord. Le rôle qu'il joua, durant ces débats mémorables, donne une haute idée de son caractère et de son valeur morale. Constamment sur la brèche, il y épuisa ses forces, son sang-froid, sa santé, par vaincre, aux dépens de sa santé, et l'on peut affirmer que la lutte qu'il soutint alors, contribua beaucoup à abréger sa vie.

Au milieu des démocrates, dont il était devenu le porte drapeau, il eut les mêmes difficultés à traverser, les mêmes passions à combattre. Dévoué au développement des industries, dans un pays nouveau, il avait parfaitement compris que le protectionisme, seul, pouvait atteindre le but qu'il poursuivait. Il se sépara bientôt des hommes qui faisaient du libre-échange, par nécessité, par habitude, abstrait parce que ceux qui les avaient précédés dans la carrière, en avaient fait. Il sentait fort bien que, devant une situation nouvelle, devant des besoins nouveaux, il fallait une politique économique nouvelle. Il se fit hautement protectionniste—en quoi, il avait raison, et, c'est précisément parce qu'il était dans la vérité, parce qu'il brisait avec le préjugé,—qu'il n'obtint jamais les honneurs suprêmes que, du reste, il n'a jamais brigués. Il a mérité son élévation à ses convictions; mais il a eu, du moins, la consolation de faire bien des demi convertis, de ramener dans la voie d'un raisonnable protectionisme bien des récalcitrants, et l'on peut dire qu'aujourd'hui, il n'y a guère de différence entre les anciens chefs de cette école et les ralliés de l'ancien libre-échange. Le Démocrate même lui dût une victoire signalée, en 1884, quand il fit, à force d'efforts, adopter la fameuse plateforme de Chicago par la Convention, et qu'il réussit à enlever l'élection de M Cleveland. Ce triomphe, on peut dire que son parti, qui le laissait au second plan, lui en est entièrement redevable.

M. Randall mourut, à l'âge de soixante-deux ans, laissant, derrière lui la mémoire d'une vie bien remplie, dans laquelle le sceptique le plus endurci, l'observateur le plus sévère, ne sauraient trouver une seule tache, une seule faiblesse. Comme politique, comme homme d'Etat, il fut complètement le fils de son œuvre. Quoiqu'il eût pour père un avocat et un politicien démocrate, il s'était destiné d'abord au commerce. Peu à peu, la politique le mordit au cœur; il commença, comme presque toujours, aux Etats-Unis, à se mêler des affaires locales. Esprit vif, âme fortement trempée, il n'eut pas de peine à se faire connaître, apprécier, et il fit vite son chemin dans la carrière. Un carrachère comme le sien ne pouvait assister les bras croisés, à une levée de boucliers, comme celle de 1861. Il partit aussi qu'on partait au Nord, ainsi qu'on partait au Sud, et il fit ses preuves sur les champs de bataille

Mais c'est au Congrès qu'il devait donner la mesure de ce qu'il valait, bien qu'il l'eut abandonné pour aller servir, obscurément, dans l'armée, contre ce même Sud, dont il devait, plus tard, se constituer le plus éloquent, le plus dévoué défenseur, dans les Conseils de la nation. Trois fois de suite, il fut nommé président de la Chambre, et il y déploya une sagacité, une habileté, une dignité, une autorité rares. Il est malheureux que les préjugés du libre-échange aient poussé les démocrates à se priver de ses services, à suivre d'autres avis que les siens. Après avoir obtenu une première victoire électorale, en 1884, il est probable qu'il en aurait remporté une seconde, en 1888, s'ils avaient pris le vide qu'il leur indiquait, et qu'ils gardaient encore au pouvoir.

Depuis quinze ans, la Démocratie a fait deux grandes pertes; la mort lui a enlevé deux chefs de premier ordre, deux éminents politiques qu'elle aura de la peine à remplacer—et tout-à-fois, elle n'aura jamais à trouver leurs égaux; nous voulons parler de MM. Tilden et Randall. C'est le plus bel éloge que nous puissions faire de l'homme d'Etat dont nous venons de déplorer la perte.

Le successeur du juge Poché.

Toute la ville—nous pourrions dire tout l'Etat—attend, non sans une certaine anxiété, que le Gouverneur ait officiellement signifié son choix au sujet de la vacance—existant déjà, si nous ne nous trompons, à la Cour Suprême de la Louisiane; et que la presque unanimité du peuple voudrait voir remplir, de nouveau, par l'honorable F. P. Poché, ce jurisconsulte éclairé, ce magistrat intègre, qui pendant dix années de suite, a si dignement occupé l'un des sièges de notre plus Haute Cour, et qui en est devenu, sans conteste, l'un des membres les plus universellement admirés et appréciés.

La Cour Suprême compte encore deux juges créoles, y compris le juge Poché. Pas n'est besoin d'affirmer que sa re-nomination serait accueillie par ceux de sa descendance originaire — toujours nombreux, toujours influents parmi nous—et qui ont bien le droit de s'attendre à ce que l'on n'oublie pas l'un des leurs, alors surtout—et c'est éminemment le cas aujourd'hui—que celui qui est offert au choix de l'Exécutif, n'a pas de supérieur dans l'Etat et, disons-le franchement, bien peu d'égaux, en vérité.

Le gouverneur Nicholls, nous le savons, n'a pas l'habitude d'annoncer, à son de trompe, et à l'avance, le résultat de sa volonté, en pareille matière. Nous apprécions sa réserve, sa discrétion, et nous ne sommes pas de ceux qui l'en blâmeront jamais, car nous pensons que sa prudence d'action, sa lenteur officielle, indiquent les efforts consciencieux qu'il fait pour arriver à un choix honorable, sous le point de vue des capacités, du talent et de la réputation.

On nous annonce que le Juge Poché a deux, et peut être trois concurrents. Leurs noms ne sont point parvenus jusqu'à nous. Ils peuvent être dignes, à tous égards, d'être le successeur du juge, mais que dire du Juge Poché lui-même, l'un des créateurs de la cour actuelle, que tout le Judiciaire, que tout le Barreau, que tout le Commerce de la Louisiane, ont vu à l'œuvre; qui l'approuvent, d'un commun accord, et demandent, ouvertement, à l'Exécutif, dans le plus grand intérêt de la justice, de garder à son poste, comme son propre successeur?

Quand un Gouverneur, à la veille de faire une importante nomination, se voit appuyé de presque tous les électeurs de l'Etat, qui lui désignent hautement le candidat de leur choix, en le priant de le nommer, de préférence à tout autre, ce n'est plus lui, en quelque sorte, qui désigne et qui nomme; c'est le peuple tout entier. Il est certain de l'approbation qui accompagnera son choix. Sa responsabilité est à l'abri. Il agit à coup sûr

Nous croyons donc pouvoir conseiller aux amis du Juge Poché, à ses partisans dans tout l'Etat—ce n'est à dire, à tous les Créoles et aux dix neuf vingtièmes des autres électeurs—de ne pas s'inquiéter, à l'avance, de son sort: le gouverneur Nicholls, en admettant même qu'il ait pu objecter à garder le Juge Poché à la Cour Suprême, voudra, sans doute, satisfaire au désir, à la prière, si franchement exprimés, de tous ceux qui ne sont prononcés à cet égard.

Nous comptons—et nous en félicitons le gouverneur—que le Juge Poché sera son propre successeur.

Chargé d'imperatés, votre sang a besoin de l'énergie purifiante et vivifiante de la Salsepareille d'Ayer.

Revue des Deux Mondes.

Livraison du 1er avril 1890.

SOMMAIRE.

I.—Honneur d'artiste, dernière partie, par M. Octave Feuillet, de l'Académie française.
II.—Rivales diplomatiques. Fin de ma mission du marquis d'Argenson.—VI. Suite de la campagne de 1716 tentée de Sanscenx, marine de Dauphin, par M. le duc de Broglie, de l'Académie française.
III.—Mademoiselle.—L'homme et l'oeuvre, par M. Gustave Larroumet
IV.—L'empereur Julien et la flotille de l'Euphrate.—Étude de géographie moderne et de stratégie antique, par M. le vice amiral Jurien de La Gravière, de l'Académie française.
V.—La centralisation d'Etat dans l'empire allemand.—II.—Les provinces aux travailleurs et les réserves impériales, par M. Charles Grad, député au Reichstag.
VI.—Le Japon.—L'éveil d'un peuple spirituel à la civilisation européenne, par M. Paul Le cy Beaulieu, de l'Institut de France
VII.—La démission de M. de Bismarck et l'opinion allemande, par M. G. Valbert
VIII.—Revue musicale.—Acanthe de M. Massenet.—Le Roi de l'Opéra, par M. Camille Bellaigue
IX.—Revue littéraire.—La réforme du théâtre, par M. Ernest Renan.
X.—Chronique de la quinzaine, littéraire politique et littéraire.
XI.—Le mouvement financier de la quinzaine
XII.—Bulletin Bibliographique.

POTIUS MORI QUAM FEFARI.—On lit, dans l'Alsace-Lorraine:

"Un jeune homme de dix-neuf ans, fils d'un négociant connu et aimé dans toute la ville de Mulhouse, vient de se suicider dans de pénibles circonstances.

"Ce négociant, que nous désignons par la lettre X.... avait trois fils dont deux ont quitté la maison paternelle, il y a quelques années, pour se soustraire à l'obligation de servir en Allemagne. Tous deux résident en France, où ils se sont installés après avoir fait leur service militaire.

"Le cadet seul habitait Mulhouse, et son père, pour ne pas voir après lui se briser ou passer en des mains étrangères une situation commerciale très enviable, le pressait afin qu'il consentît à faire au moins son volontariat dans l'armée allemande.

"Pisoé entre son respect filial et sa répulsion pour l'uniforme prussien, le jeune X.... prit une résolution désespérée; il se tua.

"Hier, vers quze heures, du matin, sa pauvre mère l'a trouvé dans sa chambre, la tête traversée par une balle de revolver.

"La désespoir des parents fait peine à voir."

M. CRISPI ET LA TRIPLE ALLIANCE.—M. Crispi, par ses déclarations sur la triple alliance, a provoqué une polémi que qui,—dit la *Gazette de France*—pourrait avoir des suites fâcheuses pour lui.

S'il faut en croire les affirmations de personnes bien renseignées, on prépare la publication de pièces qui feront la lumière sur l'attitude très curieuse que M. Crispi a observée lorsque les puissances centrales ont dû renouveler la pante de la triple alliance.

Contrairement à ce que le chef du Cabinet a affirmé dans son discours au Sénat, il n'a pas joué un rôle tout à fait passif au moment du renouvellement du traité. Il est inexact qu'il ait accepté l'alliance parce que c'était un fait accompli. Il a eu une certaine initiative, et c'est même grâce à lui que le pacte aurait été modifié—de sorte que la triple alliance a coûté d'être, pour certaines éventualités déterminées, une ligue purement défensive.

Telles sont les révélations qu'on se propose de faire sur le compte de M. Crispi.

LOUISIANE.

Le Sugar Bowl and Farm Journal, Nouvelle-Ibérie, paroisse Ibérie, du 12 avril:

Comme on s'y attendait, le bas Mississippi hausse de nouveau, par suite du retour, dans le fleuve, des eaux qui s'étaient, plus haut, échappées par les crevasses.

Il n'est pas probable que le montage atteigne la même hauteur que le mois dernier, excepté dans les paroisses supérieures.

A Bruly Landing, paroisse West Baton Rouge, on s'attend à six pouces de plus que par le passé, et l'on prend des précautions en conséquence. La mesure est prudente; tout le monde devrait en faire autant.

—La canne se remet des effets de la gelée du commencement de mars. Les champs offrent un aspect encourageant. Les souches ont été gravement atteintes—spécialement celles de 2me et 3me années. De bons juges portent la perte de 15 à 25 pour cent. C'est ce que l'on nous écrit de la paroisse Ste-Marie:

Cependant, il faut remarquer qu'il y a peu de planteurs qui conservent leurs souches deux et trois ans—par conséquent, la perte doit être infime. En fait, nous avons souvent entendu dire à nos planteurs, qu'ils ne tenaient nullement à cette partie de leur récolte, sur laquelle on ne doit guère compter, et qu'ils ne peuvent guère remplacer que par du maïs, suivant la vieille habitude du pays. Quand les anciennes souches viennent convenablement, quelques cultivateurs sont tentés de les cultiver, mais nos meilleurs planteurs n'hésitent jamais à les labourer après la première année, qu'elles aient bon ou mauvais aspect. Elles sont beaucoup plus sensibles au froid quand elles sont vieilles.

—Il est, maintenant, à peu près certain que les levées de la Pointe Coupée résisteront à la pression des eaux, sur toute leur étendue. Cela vient de ce que, depuis 1884, on a prélevé des taxes qui ont permis à la paroisse de fortifier et d'exhausser ces levées. En présence de la crue extraordinaire que l'on vient d'y avoir, on éprouve un sentiment des sécurité qu'on n'avait ressenti jusqu'ici. Ce qui se passe doit donner du courage aux habitants et les engager à prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer une protection efficace et définitive contre les grandes crues.

Du reste, toutes les fois qu'on en comprend la nécessité, on les renforce—soit le gouvernement général, par l'intermédiaire du capt Kingman, soit la paroisse. Le capt. Kingman, nous devons le dire, est plein de bonne volonté.

—La proposition d'une Convention de l'industrie sucrière, présentée par M Henry McCall, lui fait beaucoup d'honneur. Nous voyons, avec plaisir, que cette suggestion, très sensée, a été bien accueillie par tous ceux qui ont à cœur l'avenir de l'industrie sucrière, malgré les efforts tentés par le comité des voies et moyens pour sacrifier cette industrie aux intérêts des spéculateurs de l'Est. Une Convention sucrière fera, en ce moment, plus d'effet que toute autre mesure.

On dit, du reste, que la situation est moins menaçante, à cette heure, à Washington, qu'il y a trois semaines.

Nos représentants au Congrès—notamment, MM. Wilkinson, Coleman et Price—se sont donné beaucoup de mouvement, pour tenir en échec la proposition de réduire de 50 pour cent les droits sur les sucres étrangers. M. Coleman a travaillé beaucoup de républicains, bien sans succès. On dit même que dix-huit membres de ce parti sont résolus à voter contre la clause de réduction et qu'il circule une protestation adressée à M. McKenley et au comité des Voies et Moyens contre une réduction qui dépasserait 25 pour cent. M. Coleman attend des instructions; il est probable qu'il sera autorisé à faire un compromis.

M Dinston, qui, a jeté tant d'argent dans une entreprise sucrière, à St-Clair, Floride, a agité travaillé, très activement, bon nombre de membres du Congrès, en faveur de cette industrie.

On s'espère que certains représentants demanderont du temps, pour étudier le bill, qui a été rapporté à la Chambre; qu'il ne sera mis en discussion qu'après une quinzaine de jours, et qu'il aura l'objet de trois semaines de débat. Pendant ce temps là, une Convention des producteurs de sucre se réunira à Washington. Il s'y trouvera des délégués de différents Etats du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest. Le caractère national de cette Convention exercera une grande influence sur le Congrès, qui y regardera à deux fois avant de frapper une industrie à laquelle s'intéressent tant de régions différentes. Il y a donc, dans la situation actuelle, de bonnes raisons pour ne pas désespérer.

—Quand il s'est agi de travailler à la construction de l'usine centrale de Franklin, on a bien vite compris qu'il fallait, avant tout, se procurer les moyens de transporter tout le matériel et toutes les machines nécessaires; aussi a-t-on décidé que l'on commencerait par construire l'embranchement du chemin de fer qui doit relier l'usine à la ligne Morgan.

C'est ce que l'on fait en ce moment. L'embranchement passe juste au dessous de Franklin. On bâtit, maintenant, les maisons des employés du chemin. Quant aux fondations de l'usine, elles sont achevées.

—On nous écrit, de Lamourie, Lne., en date du 7 avril:

"Les chaleurs qu'il fait, depuis quelques semaines, ont ranimé la végétation; tout pousse avec une rapidité prodigieuse. Cette croissance est surtout marquée, en ce qui concerne la canne, qui est aussi belle, aujourd'hui, qu'avant la gelée; elle n'est pas tout à fait aussi haute, mais elle est aussi vigoureuse. Je ne crois pas que la récolté ait été le moins du monde endommagée.

"On va semer énormement de coton, cette semaine.

"Un journal de notre paroisse (Rapides), le *Town Talk*, publie, cette semaine, un article fort intéressant sur l'établissement d'une usine centrale, à Alexandrie. Il est certain qu'une usine de ce genre ferait de grandes affaires et rapporterait de gros dividendes, si elle repose sur une base solide.

"Alexandrie est le point le plus au nord de la région sucrière louisianaise. Cette localité deviendrait le point de distribution pour l'ouest et le nord-ouest. Elle est entourée d'une contrée charmante, riche, surtout, au point de vue agricole. Il y a une demi-jouzaine de chemins de fer projetés qui doivent y converger. Il s'en construira, sûrement, au moins deux, avant que l'usine en question soit bâtie.

"La Rivière Rouge, les bayous Rœuf et Rapides, sont des points naturels d'alimentation pour une pareille entreprise, surtout pour n'y prouver plus de bon bustible, charbon ou bois, qu'on en aurait besoin et à très bas prix. On utiliserait la bagasse, en établissant une fabrique de papier. Le gain qu'on en tirerait, couvrirait aisément les frais de transport. Le bayou Rapides donne, en abondance une eau pure, claire, qui vient des pinières. On pourrait, de plus, obtenir, de chaque acre, trente tonnes de sorgho—ce qui assurerait à l'usine un travail constant pendant six mois de l'année. Le reste de l'année serait consacré à la fabrication du papier.

Je suis sûr que la population s'engagerait à faire tous les frais nécessaires pour cet établissement. Quant au juri de police, il voterait, volontiers, une exemption de taxes. Il n'y a pas à s'inquiéter des matériaux de toute sorte nécessaires, pour mener cette entreprise à bien: ils abondent ici.

On sait qu'en plusieurs cas, les crevasses ont été occasionnées par des dalles défectueuses. C'est ce qui a porté un assez grand nombre de paroissiens à demander énergiquement l'abolition totale des dalles (rice flumes) et le vote d'une loi d'Etat, requérant l'usage des syphons pour l'irrigation des rizières. Sans aucun doute, les dalles ont été l'occasion de justes plaintes, mais pourquoi? Parce que l'on n'a pas convenablement mis en vigueur la loi qui règle l'usage des rice flumes. C'est cette négligence qu'il faut attaquer; c'est elle qui est la véritable cause de bien des désastres. Sans doute, le remède extrême que l'on propose, mettrait un terme au mal, mais comme cette réforme serait la ruine d'une infinité de petits planteurs pauvres, peut-être vaut-il mieux conserver la situation telle qu'elle est, tout en faisant exécuter la loi dans toute sa rigueur.

Voici qui donne une véritable idée des difficultés que provoque la réforme proposée:

Les etoyants des 4e et 5e grade de la paroisse Iberville, rive est, se sont réunis, dernièrement, en mass meeting, sous la présidence de M. E. D. Leche, membre du juri de police du 5me ward, et ont adopté des résolutions dont voici la substance:

"Comme les "rice flumes" qui se trouvent dans les wards quatre et cinq de la paroisse Iberville, sont en bon état; que les levées ont été construites, suivant les règlements imposés par la loi et ont été adoptées par les autorités compétentes.

"Nous protestons contre l'ordre lancé par le juri de police, comme arbitraire et illégal.

"Nous résisterons par tous les moyens possibles, fut-ce par la force, à l'exécution de cette ordonnance."

Ces résolutions, votées par 38 citoyens, ont été soumises au jury de police, qui s'est vu obligé d'annuler l'ordre de son président, qui avait, en effet, commandé la fermeture de toutes les dalles. Mais, en même temps, l'inspecteur des levées a reçu ordre d'examiner toutes les vieilles, de prendre toutes les mesures pour réparer les défectuosités qui s'y trouveraient, et renforcer celles qui paraissent faibles.

Dans la même séance, le juri a voté une ordonnance interdisant sévèrement de laisser tout bétail ou cheval errer sur les chemins. On sait que les animaux où, pendant les hautes eaux, endommagé considérablement les levées et les ont mises en danger.

L'ÉGLISE DU SACRÉ CŒUR DE MONTMARTRE, PARIS.—LE PÈRE MONSABRÉ.—Les travaux du Sacré Cœur de Montmartre ont recommencé le 1er avril. On va dépenser 100,000 francs par mois.

Quant à la souscription pour la construction, elle vient de dépasser le vingt-deuxième million. Chiffre exact: 22,085,000 francs.

Parmi les derniers dons, se trouve, entre autres, une somme de 20,000 francs.

Il a été dépensé, jusqu'à ce jour, 21,535,000 francs.

Le dimanche des Rameaux, l'église de Notre-Dame de Paris a été envahie par une foule avide d'entendre, encore une fois, la parole vivante du R. P. Monsabré.

S. Em. le cardinal Richard a tenu, d'ailleurs, à remercier et à féliciter, publiquement, l'éloquent Dominicain pour la magnifique carrière parcourue par lui depuis vingt années.

"Notre séparation n'est pas complète—a dit l'archevêque—et je vous invite à vous joindre à nous, lorsqu'au mois de juin prochain, nous bénirons cette basilique de Montmartre dont le vénérable cardinal Guibert vous chargea d'annoncer la construction au début de vos conférences."

NUNEZ.—Décédée, hier, à 4 heures de l'après-midi, à l'âge de 20 mois, PAULINE, fille de E. E. NUNEZ et de ACÉLIE ROY. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'assister à son funérailles. Le convoi partira de la résidence de son père, près des Abattoirs, aujourd'hui, mardi, à 11 1/2 heures A. M.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service sera célébré ce matin, à huit heures, à l'église Ste Marie, Archevêché, pour le repos de l'âme de dame GABRIEL SINTES, née Julie Dop. Les parents et les amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son époux. 15 avril—1f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service sera célébré le 16 avril, à 7 heures et demie du matin à l'Eglise Ste Rose de Lima, par le Rév. Père Mittelbronn, pour le repos de l'âme de feu FIRMIN PINTAT, décédé le 14 avril 1889.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

6 avril—5 9 12 15

TO-KALON

CAVE CALIFORNIENNE.

Vins rouges, Sauterne et Riesling. Vins blancs.

Tokay, Angelica, Muscatelle, Black Berry Brandy, Porto, Sherry, Chablis et du Brandy fait avec le raisin pur, supérieur au Cognac, venant directement du vignoble de

M. W. CHARN,

Oakville, comté Napa, Californie,

PURETÉ ABSOLUE GARANTIE.

PH. FORNERY,

150 rue Royale, près St Pierre.

21mars—

Avis est par donné en vertu de l'Art 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de la Législature un projet de loi ayant pour objet: (a) de nommer une Commission pour le désenclavement de la ville de la Nouvelle Orléans et pourvoir à des fonds à cet effet.

13 avril—13 15 21 29—5 12 mai

AVIS.

Avis est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution, de l'intention de présenter à la prochaine session de la Législature un bill pour établir une Commission pour le désenclavement de la ville de la Nouvelle Orléans et pourvoir à des fonds à cet effet.

13 avril—13 15 21 29—5 12 mai

Avis,

Application sera faite à la Législature, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.

26 mars—5 f en 20] S. Z. RELF

AVIS D'ÉLECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 15 avril 1890.

En vertu d'une proclamation de S. Ex. le Gouverneur, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, datée à Baton Rouge, du 9me jour d'avril A. D. 1890, m'ordonnant de diviser le district dans le Quatrième District Représentatif de la paroisse d'Orléans, composé des Seizième et Dix septième wards de la ville de la Nouvelle-Orléans, à savoir: les Seizième et Dix septième wards que le gouvernement municipal de la Nouvelle Orléans établira, dans le but d'élire un Représentant du dit district à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour remplir la vacance causée par la mort de Hon. Kenner Scratchley, représentant du dit district.

CHAS. W. DROWN,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans et officier chargé de la promulgation des ordonnances de la paroisse d'Orléans.

15avril—an 29 inct.

PURAISICIDE LIQUIDE.

Après de longues recherches et de nombreux essais, j'ai parfaitement réussi dans une *Composition Liquide* destructeur infaillible de l'horrible vermine connue punaise, ainsi que de ses œufs, point capital.

L'emploi des poudres insecticides est très insuffisant et, en outre, dangereux pour ceux qui sont exposés à les respirer pendant et après l'opération. Mon liquide est exempt de tout danger (goutez-le, on ne le sent pas) et il est d'une puissance irrésistible contre la vermine. Il s'emploie au moyen d'un pinceau à longs poils et à long manche. On trouvera chez moi, rue Bourbon, No 101, près Orléans, des bouteilles de 24 onces—au prix de 60 sous chacune.

☞ Toute explication nécessaire, sur le mode d'opérer, qui est très simple, sera donnée à l'acheteur.

En vertu de mon *Copyright*, de Washington, je poursuivrai judiciairement toute usurpation et toute contrefaçon.

Gusceus de mes bouteilles portera ma signature.

15 avril— DR. C. TESTUT, 24 fév.

À LOUER.

L'HOTEL COSMOPOLITAN

Ayant 32 chambres et salons aussi que 4 chambres à bain, 13 et 15 rue Royale.

S'adresser à J. R. SOLARI,

Savril—1m PP 76 rue du Camp.

LE NOUVEAU-MONDE,

Journal hebdomadaire illustré.

Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Politiques, Finances.

Le seul journal illustré français publié aux Etats Unis.

Bureau et Rédaction:

1209 BROADWAY, NEW-YORK.

Abonnements: 3 mois, $1.50; 6 mois, $2.75; un an $5. 11 mars—D&W

THE BANK OF BATON ROUGE

31 THIRD STREET,

Baton Rouge, Lne.

A commencé ses opérations le 1er juin 1889.

Collections et correspondences solicitées.

Spécialité d'affaires avec les différents départements d'Etat à la capitale. Hagan—1m

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prit de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, de A st., Lowell, Mass." "La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit; "Chaque Printemps, pendant des années, j'ai souffert d'une manière affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des jours et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulageait jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quant Mme. Genevra Belanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Depuis Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Une de ses amies la persuada de faire usage de la Salsepareille d'Ayer, laquelle lui profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les Martyrs des maux de tête devraient essayer l'

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1, six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.

25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Prix de balais artificiels

Nouvelle Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la Lafayette Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 6 mars 1890 une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt-deuxième jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

TH. ROTHENSILDER, Président.

HY. LOCHTE, Secrétaire.

16mars—16 as 22 avr 1.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la Werlheim Brewing Company sont par le présent avis, notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 6 mars 1890, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le vingt-deuxième jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

GEO. BRUMMER, Président.

JOS. WECKERLING, Secrétaire.

16 mars—16 as 22 avril

Nouvelle Orléans 15 mars 1890.

Les actionnaires de la Peterson Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution du bureau de direction adoptée à une réunion tenue le 5 mars 1890, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le vingt-deuxième jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

J. LANGLES, Président

CHAS. CHUMACHER, Secrétaire.

16 mars—as 22 avril

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la Louisiana Brewing Company sont par le présent avis notifiés que, conformément à une résolution adoptée par le bureau de direction à une réunion tenue le 12 mars 1890, une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie le vingt-deuxième jour d'avril 1890 à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de cette compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

P. W. DIELMANN, Président.

H. ENGELHARDT, Secrétaire.

16 mars—16 as 22 avril

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1890.

Les actionnaires de la Southern Brewing Company sont par le present avis notifiés que conformément à une résolution du bureau de direction, adoptée à une réunion tenue le 27 février 1890 une réunion générale des actionnaires est convoquée au bureau de la compagnie, le vingt-deuxième jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., pour décider s'il convient de liquider les affaires de la compagnie et disposer de son actif le cas échéant.

P. BLAISE, Président.

E. PRAGST, JR., Secrétaire.

16 mars as 22 avril

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président.
JOSEPH A. HINKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

JEAS. T. DUGAZON, EDWD. J. SOBRY, PIERRE POUTZ, N. GALLY, O. PAYIO, A. SCHREIBER, JEAS. R. SCHMIDT, W. G. VINCENT, JULES TUYES, H. LABOUSSINI, JOS. PITOT, J. W. HINKS.

JULES DOMECQ,

Successeur de Grouchy & Domecq

Pâtissier, Confiseur, Restaurateur.

165 Canal, entre Bourbon et Dauphine

J'ai l'honneur d'annoncer à ma clientèle et